Martine APTEL-BRUNET 4 résidence des Quinconces 91190 GIF

Monsieur le commissaire enquêteur,

### CONTEXTE... Contre-présentation du projet Paris-Saclay

La ZAC Moulon s'inscrit dans une OIN, que je considère comme un GPII (Grand Projet Inutile et Imposé), un projet technocratique ressorti de cartons du XXème siècle... et totalement décalé (pour ne pas dire ringard) au XXIème siècle. En effet, selon une étude de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme, publiée en juin 2011, les disparités territoriales se creusent en Ile-de-France, les inégalités de revenus se renforcent...

La stratégie du Grand Paris (et maintenant du Nouveau Grand Paris avec notre Super Cluster... même le vocabulaire montre la fuite en avant...) est fondée sur le développement de pôles d'hypercompétitivité... ce qui va encore accentuer les déséquilibres internes à la région et l'attractivité de l'agglomération au détriment des autres régions.

Alors que l'Ile-de-France occupe 2% du territoire, elle concentre

- 21% des actifs
- 29% du PIB
- 36% des cadres
- 37% de la recherche publique

Mais l'artificialisation de terres agricoles qu'induisent ces projets réduit encore les capacités agricoles (l'Ile-de-France ne produisant déjà QUE 10% de sa consommation alimentaire... alors qu'elle dispose de terres réputées pour leur excellence).

#### OBSERVATIONS GENERALES

La réponse du préfet à cette demande que vous instruisez ouvrira la porte (ou non) à des aménagements gigantesques et une modification en profondeur de notre cadre de vie et des risques, en particulier inondations et mouvements de terrain, pour les populations.

On devrait donc s'attendre à ce que ce dossier s'appuie sur des données fiables issues d'études sérieuses. Il en existe, mais sur l'eau, qu'elle soit pluviale, potable, usée ou qu'elle coule ou stagne dans les rigoles, on reste dans l'attente d'études... prévues / en cours / à mener...

Quelques exemples:

Les rigoles (page 100): *Un projet de restauration et d'entretien est* en cours d'élaboration.

L'eau potable (page 120) : L'alimentation en eau potable ne devrait pas être un obstacle technique majeur... La Lyonnaise des eaux envisage de renforcer son réseau... L'eau usée (page 121) : Un schéma directeur d'assainissement est en cours

d'élaboration... Ce document viendra préciser cette information et les mesures correctives envisagées.

Les rejets d'eau pluviales (page 122) : « Le SIAVHY a l'intention de lancer en 2011 une étude sur les imperméabilisations... »

L'étude a dû être lancée très loin... et se perdre!

L'OIN a presque 10 ans : le manque d'anticipation est donc inquiétant puisqu'on serait sur le point d'atteindre la phase opérationnelle... sans avoir bouclé des études forcément longues et souvent complexes.

Des milliers de personnes doivent arriver sur le plateau... et ni l'approvisionnement en eau potable ni l'évacuation des eaux pluviales et usées n'est assuré. Est-ce bien sérieux ? Est-ce raisonnable ?

# Les eaux pluviales... et les risques d'inondation des vallées

On relève des contradictions majeures :

Pour le SIAVHY, il convient de « privilégier les solutions d'évacuation des eaux pluviales par infiltration » (page 122) alors qu'on lit, 12 pages plus loin : « En tout état de cause, l'infiltration forcée des eaux fluviales sera proscrite. »

Ce sont maintenant les dizaines de milliers d'habitants des vallées qui sont en droit de s'inquiéter plus encore qu'aujourd'hui.

#### Les eaux usées / assainissement

Ce sujet est à peine traité dans le dossier.

Alors que les rejets vont quadrupler, on s'appuie sur l'existant (1 exutoire sur Saint-Aubin, 4 sur Orsay) en préconisant simplement un « renforcement » et on signale que « la commune d'Orsay » a été « consultée pour s'assurer de la capacité du réseau existant à reprendre les débits rejetés »

Lundi 23 juin 2014, lors de la réunion de présentation et d'échange autour de l'enquête publique, organisée dans les locaux de l'EPPS, Marie-Pierre DIGARD, 1ère adjointe au maire d'Orsay a déclaré que les réseaux d'assainissement d'Orsay étaient en mauvais état, ce qu'ont confirmé les Orcéens présents habitant dans les secteurs Belvédère, Bois des rames...

Pourtant, dans le dossier de réalisation, consulté dans les locaux de l'EPPS, le sujet est encore balayé en 3 lignes : « Le réseau d'eaux usées est conçu gravitairement sur l'ensemble du projet. Cinq exutoires existent actuellement et suffiront à la gestion des eaux usées de la ZAC. » ... même plus trace des « mesures correctives » citées

plus haut.

On comprend là que RIEN n'est prévu, NI ARGENT NI CALENDRIER, alors même que la situation actuelle est mauvaise !!!!!

# <u>Un non-sujet : la nappe de l'Albien ?</u>

A plusieurs reprises, il est question d'un quartier exemplaire sur le plan écologique, et plus précisément, de la mise en place d'un réseau de chaleur à basse température (géothermie dans l'Albien)

On lit dans le dossier de réalisation

RESEAUX GAZ ET CHAUFFAGE URBAIN

I n'est pas prévu de développer les nouvelles constructions avec des branchements systématiques au réseau de gaz du fait de l'étude d'un réseau urbain de distribution de chaleur. Le réseau de gaz existant est maintenu. Un réseau de chaleur et de froid alimenté principalement par l'énergie thermique locale et renouvelable de la nappe de l'Albien sera mis en place. Il s'agira d'une infrastructure énergétique intelligente qui permettra de limiter les consommations à l'échelle de la ZAC. Ce réseau public a vocation à intégrer le patrimoine de la CAPS. Cependant, son caractère innovant, sa complexité et son phasage rendent nécessaires une première phase d'étude pilotée par l'EPPS pour déterminer le meilleur montage juridique pour le réaliser.

#### Autrement dit, là encore, rien n'est prêt!

Le 26 juin 2014, on apprend par un communiqué de presse :

« L'Etablissement public Paris-Saclay lance une procédure négociée en vue de la passation d'un contrat de conception –réalisation –exploitation –maintenance (CREM) pour la réalisation d'un réseau de chaleur basé sur la géothermie profonde alimentant l'ensemble du campus urbain de Paris-Saclay en chaud et en froid grâce à de l'énergie thermique à plus de 50% renouvelable. »

Or, sur le site ADEME CG91

http://ile-de-france.ademe.fr/IMG/pdf/0\_essonne\_pan\_20\_LIGHT.pdf on peut lire page 7

Albien-Néocomien : des réserves stratégiques en eaux potables stratégiques

Ces aquifères sont identifiés comme des ressources d'importance stratégique en eau

potable pour les populations du bassin Seine-Normandie en cas de pollution majeure des eaux de surface. Il n'est pas interdit d'utiliser ces nappes mais leur accès est fortement réglementé.

Dans une enquête « Loi sur l'eau », on ne consulte pas les autorités sur la faisabilité réglementaire de l'utilisation de la nappe de l'Albien... Sidérant, non ?

### Conclusion

Au regard de l'ensemble de ces insuffisances, attentes de résultats d'études, contradictions, imprécisions, approximations, incertitudes..., il me paraît inenvisageable d'engager aujourd'hui la responsabilité de l'état pour une opération d'une telle ampleur, en l'absence d'informations claires et précises et d'un échéancier pour les travaux de reconnexion des rigoles et de mise à niveau des réseaux, préalables nécessaires à tout aménagement.